

de négocier un traité.

Conventions et ententes consulaires

Les consultations et les négociations se sont poursuivies entre le Canada et les pays avec lesquels celui-ci a tout intérêt à conclure des conventions ou des ententes bilatérales qui, en facilitant les relations consulaires, permettront d'assurer la protection des Canadiens. L'accent a été mis sur la question de la double nationalité, pour que soit défini et convenu le degré de protection et d'assistance dont les Canadiens détenteurs d'une double nationalité pourraient bénéficier dans certaines circonstances lorsqu'ils effectuent un séjour temporaire dans l'autre pays dont ils possèdent la nationalité. Certaines questions qui font actuellement l'objet de négociations relèvent des autorités provinciales. Ainsi, il a fallu obtenir leur avis ou leur approbation quant au contenu des projets de conventions avec la Hongrie et la Roumanie. Notons que des consultations ont eu lieu avec le Mexique, l'Italie, la Tchécoslovaquie et l'URSS sur une vaste gamme de questions d'ordre consulaire.

Programme de sensibilisation

Le ministère a poursuivi ses efforts pour informer les voyageurs canadiens des précautions à prendre afin que leur voyage à l'étranger soit aussi agréable que possible et sans problèmes. Quelque 650 000 exemplaires de l'édition de 1981 de la brochure Bon Voyage, mais... ont été distribués au Canada par l'administration centrale et les bureaux des passeports des diverses régions, ainsi qu'à l'étranger, par les missions. La réalisation d'un nouveau film sur l'assistance consulaire, commandité par le ministère, a été achevée à la fin de l'année; des dispositions ont été prises en vue de sa vaste diffusion à la télévision et dans les salles de cinéma. Des représentants du ministère ont fourni des informations et des analyses aux membres des médias et de la presse dans le cadre d'interviews et d'exposés portant aussi bien sur les aspects généraux des voyages à l'étranger que sur des situations particulières, ainsi que sur l'assistance et les autres services que nos missions peuvent offrir aux Canadiens qui se trouvent à l'étranger.

Politique consulaire pour les années 80

Le ministère a entrepris un examen en profondeur de la politique et des pratiques consulaires afin de déterminer ce qu'elles devraient être dans la présente décennie. Cet examen tient compte des changements auxquels devront faire face, sur le plan national et international, les Canadiens voyageant ou résidant à l'étranger. À l'issue de cette étude, des recommandations seront formulées sur les améliorations à apporter à notre politique et à nos pratiques pour faire face aux changements prévus dans les prochaines années.